



Paris, le 13 janvier 2017

**Réponse de l'UPRIGAZ à la consultation publique de la CRE  
relative à l'évolution des produits de capacités commercialisés par GRTgaz et TIGF**

*A titre liminaire, l'UPRIGAZ est favorable à tout aménagement permettant d'améliorer et d'optimiser les conditions d'utilisation des réseaux, et d'apporter davantage de flexibilité tant pour les utilisateurs que pour les gestionnaires d'infrastructures. Les aménagements proposés par GRTgaz et TIGF qui font l'objet de la présente consultation répondent à ces objectifs. En outre, ces aménagements s'inscrivent dans la lettre et dans l'esprit du code de réseau CAM.*

**Question 1 : Etes-vous favorable à la mise en œuvre par GRTgaz et Fluxys d'un point d'interconnexion virtuel entre la France et la Belgique au 1er octobre 2017 dans les conditions proposées par GRTgaz?**

L'UPRIGAZ est favorable à la mise en place de ce point d'interconnexion virtuel qui se substituerait aux PIR existants Taisnières H et Alveringem.

L'expérience du point d'interconnexion virtuel Pirineos à l'interconnexion franco-espagnole confirme l'intérêt d'un tel dispositif à l'interconnexion franco-belge.

La création de points d'interconnexion virtuels qui opère un premier regroupement de points physiques ne peut que faciliter la création de « super points d'interconnexion virtuels » à laquelle travaille GRTgaz.

**Question 2 : Etes-vous favorable au maintien de la commercialisation des 4 GWh/j de capacité rebours dans le sens Belgique vers France ?**

Comme le souligne la CRE, ce volume de capacité rebours est relativement faible, et ne représente donc qu'un intérêt limité pour les expéditeurs. Malgré tout, l'UPRIGAZ est favorable à son maintien.

**Question 3 : Au 1er octobre 2017, préférez-vous le maintien du mécanisme de *netting rebond* avec l'UBI dans le sens Belgique vers France ou la suppression du *netting rebond* au profit du maintien de l'UBI dans les deux sens ?**

En tout état de cause, les expéditeurs membres de l'UPRIGAZ sont favorables au maintien de l'UBI dans les deux sens car cela renforce les capacités disponibles pour faire transiter du gaz. Comme le suggère la CRE, GRTgaz doit poursuivre ses efforts pour proposer parallèlement du *netting rebond*. Les expéditeurs manifestent en effet une appétence pour ces deux outils.

**Question 4 : Considérez-vous, comme la CRE, que GRTgaz doit poursuivre ses efforts pour proposer à terme l'UBI dans les deux sens ainsi que le *netting rebond* ?**

Cf. réponse à la question 3.

**Question 5 : Avez-vous d'autres remarques concernant les modalités de mise en place du PIV ?**

Non

**Question 6 : Etes-vous favorable à la mise en œuvre du service de substitution de manière anticipée, dès mars 2017, aux PIR sur lesquels le code CAM est appliqué (Alveringem, Jura, Obergailbach, Oltingue, Pirineos, Taisnières B et Taisnières H) ?**

L'UPRIGAZ est favorable à cette mesure qui constitue une réponse au problème d'asymétrie de capacités disponibles à certains points d'interconnexion transfrontaliers. L'UPRIGAZ se félicite du caractère créatif des mesures proposées par les GRT.

**Question 7 : Etes-vous favorable, comme la CRE, à la proposition des GRT de ne pas appliquer le mécanisme de substitution en cas de congestion de l'interconnexion ?**

Un expéditeur qui disposerait d'un niveau de capacités souscrites asymétriques, c'est-à-dire d'une capacité différente de part et d'autre du point d'interconnexion devrait a priori considérer que la capacité excédentaire qu'il a en portefeuille ne présente aucune valeur et constitue un coût échoué. Pour valoriser cette capacité, il devrait être prêt à acheter sur PRISMA la capacité qui lui manque à un prix pouvant aller au maximum jusqu'au différentiel de prix entre les deux marchés. En cas de congestion, les expéditeurs qui ne disposent pas de capacités asymétriques devraient alors supporter pour souscrire des bundles un prix globalement plus élevé que le *spread* acquitté par un expéditeur disposant de capacités asymétriques. La CRE comme les GRT semblent considérer cette situation comme de nature à entraîner des distorsions de prix, et dès lors ne se montrent pas favorable à l'application de ce mécanisme en cas de congestion. Les expéditeurs membres de l'UPRIGAZ considèrent que cette solution, malgré le risque de distorsions de prix qu'ils ne contestent pas, conduit à accroître les flux dans la limite du *spread* qui joue un rôle de stabilisateur. Ils sont donc favorables au maintien du mécanisme de substitution, même en cas de congestion.

**Question 8 : Souhaitez-vous, comme le propose TIGF, que le reliquat de capacité à l'issue des enchères soit alloué aux expéditeurs, ayant des capacités asymétriques, qui en font la demande ?**

L'UPRIGAZ est favorable à cette proposition

**Question 9 : Avez-vous d'autres remarques sur les modalités de mise en œuvre de ce mécanisme ?**

L'UPRIGAZ serait favorable à ce que le mécanisme de substitution soit étendu aux enchères de capacités journalières (day ahead).

L'UPRIGAZ souhaiterait que le marché soit informé de la mise en place des services de connexion par chacun des GRT adjacents aux réseaux français.